

SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN  
SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC  
4906, boul. Gouin Est  
Montréal (Québec) H1G 1A4

Télécopie: (514) 328-0889  
Site : [www.sapscq.com](http://www.sapscq.com)  
[sapscq@videotron.ca](mailto:sapscq@videotron.ca)

---

TÉLÉCOPIE

DESTINATAIRE
Nom : À tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec
a/s de : Établissements de détention du Québec et DESMO
Téléphone :
Télécopieur

EXPÉDITEUR
Nom : Stéphane Lemaire, président <a href="mailto:s.lemaire@sapscq.com">s.lemaire@sapscq.com</a>
Organisme : SAPSCQ – 4906, boul. Gouin Est, Montréal (Québec) H1G 1A4
Téléphone : (514) 328-7774
Nombre de pages incluant cette page de présentation : 2
Date : 2 juin 2009

MESSAGE
Communiqué pour affichage immédiat
Objet :
Gardiennage dans les hôpitaux

*Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, veuillez nous en informer*



**SIÈGE SOCIAL**

Adresse de correspondance  
4906, boul. Gouin Est,  
Montréal (Qc)  
H1G 1A4  
Tél.: (514) 328-7774  
Fax: (514) 328-0889  
Sans frais: 1-800-361-3559

Montréal, le 2 juin 2009

# Communiqué pour affichage

**À :** Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

**De :** Stéphane Lemaire, président national

**Objet :** Gardiennage dans les hôpitaux

Mesdames,  
Messieurs,

Comme vous le savez sûrement, la garde de la clientèle carcérale dans les hôpitaux s'effectuera par les agents de services correctionnels. Quelques établissements ont déjà commencé ce type de surveillance et certaines directives ont déjà été acheminées en ce sens à vos administrateurs. À ce jour, six des 18 établissements ont débuté et la suite du processus se fera graduellement, trois régions à la fois jusqu'au mois d'octobre, moment où nous aurons récupéré toutes ces responsabilités.

Afin de dissiper tout malentendu, voire certaines rumeurs, vous devez savoir qu'aucune entente reliée aux façons de faire n'a été signée par le syndicat. Nous avons eu quelques rencontres infructueuses avec les responsables du dossier patronal et, à ce jour, nous ne nous sommes pas entendus sur une nouvelle notion présentée par l'employeur, soit l'encadrement par un seul ASC.

Nous sommes déjà à la tâche au niveau de la santé et de la sécurité avec les délégués concernés dans les établissements qui ont amorcé cette surveillance. Nous vous ferons connaître la conclusion de ce dossier à la suite des recours qui sont actuellement entrepris.

Syndicalement,

Stéphane Lemaire  
Président national  
Syndicat des agents de la paix en  
services correctionnels du Québec

SL/hd